

	Collaborateurs Niveau 1 à 5			Cadre et Niveau 6		
Propositions	au 22/1	au 29/1	au 12/02	au 22/1	au 29/1	au 12/02
AG	0,60%	0,60%	Mesure uniforme 32€ / mois avec un mini 416€/an			
AI	0,95%	1,30%	1,3% 13e mois plancher pour N5 : 3497€ Montant du 13ème mois pour l'année 2020 ne peut être inférieur à 1,65 fois le mini Société	1,80%	2,15 % Dont 0,15% de budget spécifique consacré à l'évolution de carrière (Si AI, un minimum de 1% est garanti) Au 01/01/2020	2,40 % Dont 0,15% de budget spécifique consacré à l'évolution de carrière (Si AI, un minimum de 1% est garanti) Au 01/01/2020 13e mois plancher : 3957 €
Impact du poids de la prime d'ancienneté	0,25%	0,25%	0,25%			

- o Revalorisation prime d'équipe : + 1,7%
- o CESU Handicap : 1450€
- o Pass Navigo : prise en charge à 70%
- o GEP: 3,5%
- o 1er janvier 2020 et à titre exceptionnel, la valeur du point et la part fixe seront réévaluées à hauteur de 1,2 %.